

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Aménagement de la M64c - Chemin de la Palanque - Section giratoire du Triasis - Chemin de la Violette COMMUNES LAUNAGUET ET L'UNION

du 20 juin au 20 juillet 2023 inclus

Description de l'opération soumise à concertation

Pour permettre aux bus 33 et 42 de s'affranchir de la congestion automobile et de leur offrir un rabattement rapide vers la station de métro Borderouge, Tisséo Collectivités souhaite poursuivre l'aménagement réalisé sur le boulevard Florence Arthaud. Cet aménagement permettra d'améliorer la qualité de ses services aux usagers.

En parallèle, pour développer les déplacements en vélo et améliorer les circulations piétonnes, Toulouse Métropole aménage de nouveaux cheminements modes actifs sur son territoire.

Long d'environ 450m entre le giratoire du Triasis sur Launaguet et le chemin de la Violette sur l'Union, le projet d'aménagement du chemin de la Palanque a pour objectif :

- De faciliter l'accès au giratoire de Triasis pour les bus en créant une voie d'approche réservée aux transports en commun.
- De prolonger la continuité cyclable amorcée sur le chemin de Virebent.

Afin d'informer le public et de l'associer à l'élaboration de ce projet, et conformément aux prescriptions des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme, la maîtrise d'ouvrage a décidé de lancer une concertation publique.

Objet de la concertation

La concertation permet à toutes les personnes et instances d'être informées de l'avancement du projet et d'exprimer leur avis.

Afin d'associer le public à l'élaboration de ce projet, Toulouse Métropole a décidé d'organiser une concertation du 20 juin au 20 juillet 2023 inclus.

Par ailleurs, ce projet s'inscrivant dans la continuité du projet d'aménagement de la M64, chemin de Virebent, les concertations pour ces deux opérations seront réalisées en même temps.

Les objectifs fixés pour cette consultation sont les suivants :

- présenter et informer le public sur la base des études d'avant-projet,
- recueillir l'avis du public sur les aménagements envisagés,
- présenter l'impact de ces projets sur les documents d'urbanisme en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

jeparticipe.metropole.toulouse.fr



Déroulement de la concertation

Les modalités de concertation du public sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de concertation détaillant l'opération d'aménagement de la voie M64c entre le giratoire de Triasis et l'intersection avec le chemin de la Violette.
Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations, pendant toute la durée de concertation. Les documents seront consultables aux adresses suivantes :
 - Toulouse Métropole, Bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse
 - Mairie de Launaguet, Hôtel de Ville, 95 chemin des Combes, 31140 Launaguet
 - Mairie de L'Union, Hôtel de Ville, 6 bis, avenue des Pyrénées, 31240 L'Union
 - Mairie de quartier de Toulouse « Borderouge », 61 avenue Maurice Bourgeois-Maunoury, 31200 Toulouseaux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux.
Le dossier et toutes les informations relatives au projet sont consultables également sur le site jeparticipe.metropole.toulouse.fr
- Organisation d'une réunion publique commune à ces deux opérations :
 - Une réunion d'information et d'échanges se tiendra avec le public le **mardi 27 juin à 18h30** à Launaguet, dans la salle de l'Orangerie du Parc du Château, 95 chemin des Combes, 31140 Launaguet
- Organisation de trois permanences publiques d'une demi-journée chacune pour présenter les opérations aux personnes intéressées :
 - **Mardi 4 juillet de 9h à 12h**, Toulouse Quartier Trois Cocus, Borderouge, Croix-Daurade, Paleficat, Grand Selve (Toulouse Nord), à la mairie de quartier de Borderouge, 61 avenue Maurice Bourgeois-Maunoury, 31200 Toulouse
 - **Mercredi 5 juillet de 13h30 à 17h30**, à l'Hôtel de Ville – Salle 1^{er} étage - 95 chemin des Combes - 31140 Launaguet
 - **Mardi 11 juillet 14h à 17h** à l'Hôtel de Ville – Salle de l'Olivier - 6 bis, avenue des Pyrénées - 31240 L'Union

Les permanences seront organisées dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur aux dates de la concertation. Le dispositif de la concertation peut évoluer en fonction de la situation sanitaire ou de contraintes logistiques. Le public est invité à se renseigner sur le site internet du projet.

Modalités d'expression du public

Pendant toute la durée de concertation, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres mis à disposition dans chacune des mairies listées ci-avant
- en ligne via le site internet jeparticipe.metropole.toulouse.fr
- lors des temps de rencontres avec le public en présence des représentants de la maîtrise d'ouvrage, tels que présentés ci-avant
- par courrier adressé à *Toulouse Métropole, Direction Infrastructures Travaux Energies, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur, 31500 Toulouse*

Modalités pour consulter les conclusions de la concertation

Au terme de cette concertation, il sera établi un bilan de la concertation pour la présente opération, reprenant et synthétisant les avis et observations formulés. Ce bilan fera l'objet d'une délibération soumise à l'occasion d'un Conseil, au vote des élus de Toulouse Métropole, qui présentera les suites données par la maîtrise d'ouvrage aux observations du public.

Le public pourra consulter cette délibération sur le site internet de Toulouse Métropole.

Toulouse Métropole

6, rue René Leduc - B.P. 35 821

31505 Toulouse Cedex 5

t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01

metropole.toulouse.fr



toulouse
métropole